

HONTEUX !
Il nous est impossible d'employer une autre expression pour qualifier le procédé dont M. Lorthiois vient de se servir contre les ouvriers de son établissement qui s'étaient mis en grève il y a quelques semaines.

Les Lorthiois, on s'en souvient, s'étaient plaints de certaines amendes infligées par défaut dans l'exécution des pièces. Depuis la cessation du travail, M. Lorthiois s'était refusé à tout entretien avec ses ouvriers en grève.
C'est ci, par exemple, de famille pour le plus part, dans l'impasse du travail social, plus longtemps contre leur riche patron, ont fini par capituler.
Avant-hier lundi, ils se présentèrent tous à la fabrication et demandèrent à reprendre le travail. Ils acceptaient les conditions de patron. Tous espéraient que les choses allaient se terminer ainsi et que M. Lorthiois se contenterait de sa facile victoire.
Mais une nouvelle humiliation était réservée aux malheureux. M. Lorthiois déclara que, non seulement les amendes, mais qu'en outre, il leur avait fait passer par son procureur, au nom de la justice, des lettres de saisie de deux centimes au litre. Au lieu de déclarer à ces ouvriers, vous êtes tous des légers, je n'ai pas besoin de vous !

Comité exécutif
Le comité exécutif du Parti Ouvrier se réunira ce soir, à huit heures et demie, au siège social, rue du Haze.

Assemblée générale du Parti Ouvrier
Le Parti Ouvrier de Tourcoing se réunira en assemblée générale dimanche prochain, à 8 heures du soir, chez le citoyen J. Mille-Lampe, rue des Phalémips.

Invitée en résidence
La police a arrêté hier la nommée Delphine Allard, 32 ans, qui a été trouvée en état d'ébriété sur la voie public.

Précoces volours
Hier, vers deux heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré dans un atelier de la rue de Lillo. Les pompiers ont pu éteindre le feu après avoir défilé les charbonniers et l'étalage de M. le député, rue Carnot.

Le feu dans une cave
Hier, vers trois heures de l'après-midi, un commencement d'incendie, qui aurait pu causer de très grands dégâts, s'est déclaré dans la cave de M. Verbiest, chimiste rue des Léopards, 11.

Neurologie
Nous apprenons la mort du jeune enfant de notre confrère Henri Delecluse, président de la Libre Pensée socialiste « Les Droits de l'Homme ».

Beaux-Arts
Par arrêté de M. le Maire de Lille, MM. Bourty, statuaire, professeur à l'École des Beaux-Arts, est maintenu dans ses fonctions de vice-président de la Commission des musées de sculpture, d'archéologie, des antiquités, de céramique et des arts décoratifs pour 1908.

Abus de confiance
Après enquête, le sieur Edouard Condorrier, charretier, a été déféré au parquet, sous l'inculpation d'abus de confiance commise par M. Bin-Luïn, son patron, pour acquitter une note.

Le quart de l'impôt
M. Duhen, conseiller municipal réactionnaire, a remis au maire de Lille une pétition des habitants du quartier du quai de l'Ouest, à Cantelero, réclamant un meilleur entretien de la chaussée.

Académie des Sciences
Dans la liste des lauréats récompensés par l'Académie des Sciences, au cours de sa séance publique annuelle, nous relevons le nom de M. Coasse, doyen de la Faculté des sciences de Lille, qui est venu attribuer le prix Petit-D'Arny (Sciences naturelles).

Mouvement de la population
Du 2 au 8 janvier il y a eu, à Lille 138 naissances, 33 mariages et 89 décès, dont 21 dans les hôpitaux.

La tombola Fineine
Lundi a été tiré, à l'estaminet Touquet, rue Nationale, 88, la tombola Fineine. Voici la liste, par ordre numérique, des numéros gagnants :

Officiers de réserve d'administration
Un arrêté aura lieu le 1er mars 1908 pour l'obtention du grade de lieutenant d'administration adjoint de 2e classe du cadre auxiliaire des hôpitaux militaires. Pourront être admis à y prendre part :
1. Les anciens sous-officiers des sections d'infirmiers militaires, de la réserve et de l'armée territoriale.
2. Les anciens sous-officiers de toutes les armes et les sous-officiers promus après leur libération provenant d'un des sections d'infirmiers militaires (réserve ou armée territoriale).
3. Les anciens engagés conditionnels d'un an appartenant à la réserve et à l'armée territoriale.
4. Les dispensés des articles 21, 22 et 23 de la loi du 10 juillet.

Palais des Beaux-Arts
L'abandon des matières nous oblige à renvoyer à demain la publication d'un article de notre collaborateur Mar-Gil sur le Palais des Beaux-Arts.

Elections de prud'hommes
Dans son assemblée générale du 8 janvier, l'Union syndicale de la Métallurgie de Lille et environs a décidé de porter les 17 électeurs de la DISMÉTALIE, anciennement de la loi de 1895, à l'Union syndicale municipale d'Éboueurs, à l'élection de laquelle le Progrès a contribué de concert avec la Dépêche et la Croix.

Société Industrielle du Nord
La Société Industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses, dimanche 10 janvier, dans la grande salle des fêtes de son hôtel, 11, et 11c, rue de l'Hôpital Militaire.

Solennités
On sait assez quelque sévérité l'autorité militaire exige que les soldats aient toujours une tenue correcte en ville.

Faculté de Droit
Le Cour livre de sciences auxiliaires et de l'histoire du droit, commencera aujourd'hui mercredi, 25, rue Gauthier-de-Châtillon.

MENUS FAITS
Mandat d'arrêt. — En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de la police de notre ville a été arrêté hier, le nommé Camille Vandeville 24 ans, domestique, sans domicile.

Menuiserie
Sous l'inculpation de violence sur des personnes et de lésions de biens, le commissaire de police a dé-

trouvé le 12 janvier sera consacrée à l'Utilité des Sciences auxiliaires de l'histoire du droit.

Les petites notes foncières
Le décret portant règlement d'administration publique en vue de l'application de la loi sur le dégrèvement des petites cotes foncières, sera publié aujourd'hui au Journal officiel. Ce décret sera affiché dans toutes les communes de France.

Faculté des Lettres
Aujourd'hui mercredi 12 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier-de-Châtillon, cours élémentaire de Russe de M. le professeur Hautmann (Grammaire et explications de textes, Grammaire et chrestomathie de M. Léger).

Université de Lille
Dans sa séance du 29 décembre 1907, le Conseil de l'Université de Lille a institué des conférences de littérature et de grammaire françaises, spécialement destinées aux étudiants étrangers, qui sont immatriculés à l'Université.

Conférences populaires
Aujourd'hui, mercredi 12 janvier, M. Dautremont, maître de conférences de littérature latine à la Faculté des Lettres, traitera le sujet suivant : « Une âme d'artiste. Jules Breton d'après ses livres ».

Beaux-Arts
Par arrêté de M. le Maire de Lille, MM. Bourty, statuaire, professeur à l'École des Beaux-Arts, est maintenu dans ses fonctions de vice-président de la Commission des musées de sculpture, d'archéologie, des antiquités, de céramique et des arts décoratifs pour 1908.

Abus de confiance
Après enquête, le sieur Edouard Condorrier, charretier, a été déféré au parquet, sous l'inculpation d'abus de confiance commise par M. Bin-Luïn, son patron, pour acquitter une note.

Le quart de l'impôt
M. Duhen, conseiller municipal réactionnaire, a remis au maire de Lille une pétition des habitants du quartier du quai de l'Ouest, à Cantelero, réclamant un meilleur entretien de la chaussée.

Académie des Sciences
Dans la liste des lauréats récompensés par l'Académie des Sciences, au cours de sa séance publique annuelle, nous relevons le nom de M. Coasse, doyen de la Faculté des sciences de Lille, qui est venu attribuer le prix Petit-D'Arny (Sciences naturelles).

Mouvement de la population
Du 2 au 8 janvier il y a eu, à Lille 138 naissances, 33 mariages et 89 décès, dont 21 dans les hôpitaux.

La tombola Fineine
Lundi a été tiré, à l'estaminet Touquet, rue Nationale, 88, la tombola Fineine. Voici la liste, par ordre numérique, des numéros gagnants :

Officiers de réserve d'administration
Un arrêté aura lieu le 1er mars 1908 pour l'obtention du grade de lieutenant d'administration adjoint de 2e classe du cadre auxiliaire des hôpitaux militaires. Pourront être admis à y prendre part :
1. Les anciens sous-officiers des sections d'infirmiers militaires, de la réserve et de l'armée territoriale.
2. Les anciens sous-officiers de toutes les armes et les sous-officiers promus après leur libération provenant d'un des sections d'infirmiers militaires (réserve ou armée territoriale).
3. Les anciens engagés conditionnels d'un an appartenant à la réserve et à l'armée territoriale.
4. Les dispensés des articles 21, 22 et 23 de la loi du 10 juillet.

Palais des Beaux-Arts
L'abandon des matières nous oblige à renvoyer à demain la publication d'un article de notre collaborateur Mar-Gil sur le Palais des Beaux-Arts.

Elections de prud'hommes
Dans son assemblée générale du 8 janvier, l'Union syndicale de la Métallurgie de Lille et environs a décidé de porter les 17 électeurs de la DISMÉTALIE, anciennement de la loi de 1895, à l'Union syndicale municipale d'Éboueurs, à l'élection de laquelle le Progrès a contribué de concert avec la Dépêche et la Croix.

Société Industrielle du Nord
La Société Industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses, dimanche 10 janvier, dans la grande salle des fêtes de son hôtel, 11, et 11c, rue de l'Hôpital Militaire.

Solennités
On sait assez quelque sévérité l'autorité militaire exige que les soldats aient toujours une tenue correcte en ville.

Faculté de Droit
Le Cour livre de sciences auxiliaires et de l'histoire du droit, commencera aujourd'hui mercredi, 25, rue Gauthier-de-Châtillon.

MENUS FAITS
Mandat d'arrêt. — En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de la police de notre ville a été arrêté hier, le nommé Camille Vandeville 24 ans, domestique, sans domicile.

Menuiserie
Sous l'inculpation de violence sur des personnes et de lésions de biens, le commissaire de police a dé-

trouvé le 12 janvier sera consacrée à l'Utilité des Sciences auxiliaires de l'histoire du droit.

Les petites notes foncières
Le décret portant règlement d'administration publique en vue de l'application de la loi sur le dégrèvement des petites cotes foncières, sera publié aujourd'hui au Journal officiel. Ce décret sera affiché dans toutes les communes de France.

Faculté des Lettres
Aujourd'hui mercredi 12 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, à la Faculté des Lettres de l'Université de Lille, 25, rue Gauthier-de-Châtillon, cours élémentaire de Russe de M. le professeur Hautmann (Grammaire et explications de textes, Grammaire et chrestomathie de M. Léger).

Université de Lille
Dans sa séance du 29 décembre 1907, le Conseil de l'Université de Lille a institué des conférences de littérature et de grammaire françaises, spécialement destinées aux étudiants étrangers, qui sont immatriculés à l'Université.

Conférences populaires
Aujourd'hui, mercredi 12 janvier, M. Dautremont, maître de conférences de littérature latine à la Faculté des Lettres, traitera le sujet suivant : « Une âme d'artiste. Jules Breton d'après ses livres ».

Beaux-Arts
Par arrêté de M. le Maire de Lille, MM. Bourty, statuaire, professeur à l'École des Beaux-Arts, est maintenu dans ses fonctions de vice-président de la Commission des musées de sculpture, d'archéologie, des antiquités, de céramique et des arts décoratifs pour 1908.

Abus de confiance
Après enquête, le sieur Edouard Condorrier, charretier, a été déféré au parquet, sous l'inculpation d'abus de confiance commise par M. Bin-Luïn, son patron, pour acquitter une note.

Le quart de l'impôt
M. Duhen, conseiller municipal réactionnaire, a remis au maire de Lille une pétition des habitants du quartier du quai de l'Ouest, à Cantelero, réclamant un meilleur entretien de la chaussée.

Académie des Sciences
Dans la liste des lauréats récompensés par l'Académie des Sciences, au cours de sa séance publique annuelle, nous relevons le nom de M. Coasse, doyen de la Faculté des sciences de Lille, qui est venu attribuer le prix Petit-D'Arny (Sciences naturelles).

Mouvement de la population
Du 2 au 8 janvier il y a eu, à Lille 138 naissances, 33 mariages et 89 décès, dont 21 dans les hôpitaux.

La tombola Fineine
Lundi a été tiré, à l'estaminet Touquet, rue Nationale, 88, la tombola Fineine. Voici la liste, par ordre numérique, des numéros gagnants :

Officiers de réserve d'administration
Un arrêté aura lieu le 1er mars 1908 pour l'obtention du grade de lieutenant d'administration adjoint de 2e classe du cadre auxiliaire des hôpitaux militaires. Pourront être admis à y prendre part :
1. Les anciens sous-officiers des sections d'infirmiers militaires, de la réserve et de l'armée territoriale.
2. Les anciens sous-officiers de toutes les armes et les sous-officiers promus après leur libération provenant d'un des sections d'infirmiers militaires (réserve ou armée territoriale).
3. Les anciens engagés conditionnels d'un an appartenant à la réserve et à l'armée territoriale.
4. Les dispensés des articles 21, 22 et 23 de la loi du 10 juillet.

Palais des Beaux-Arts
L'abandon des matières nous oblige à renvoyer à demain la publication d'un article de notre collaborateur Mar-Gil sur le Palais des Beaux-Arts.

Elections de prud'hommes
Dans son assemblée générale du 8 janvier, l'Union syndicale de la Métallurgie de Lille et environs a décidé de porter les 17 électeurs de la DISMÉTALIE, anciennement de la loi de 1895, à l'Union syndicale municipale d'Éboueurs, à l'élection de laquelle le Progrès a contribué de concert avec la Dépêche et la Croix.

Société Industrielle du Nord
La Société Industrielle du Nord de la France tiendra sa séance solennelle pour la distribution des récompenses, dimanche 10 janvier, dans la grande salle des fêtes de son hôtel, 11, et 11c, rue de l'Hôpital Militaire.

Solennités
On sait assez quelque sévérité l'autorité militaire exige que les soldats aient toujours une tenue correcte en ville.

Faculté de Droit
Le Cour livre de sciences auxiliaires et de l'histoire du droit, commencera aujourd'hui mercredi, 25, rue Gauthier-de-Châtillon.

MENUS FAITS
Mandat d'arrêt. — En vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le parquet de la police de notre ville a été arrêté hier, le nommé Camille Vandeville 24 ans, domestique, sans domicile.

Menuiserie
Sous l'inculpation de violence sur des personnes et de lésions de biens, le commissaire de police a dé-

PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE BÉTHUNE
HÉNIL-LÉZAR. — Société de secours mutuels. — Dimanche à eu lieu le banquet annuel organisé par la société de secours mutuels « Les Amis réunis », établie chez M. Payen Victor, débitant, rue de Drocourt.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

ARRONDISSEMENT DE LILLE
HELLEMES-LILLE. — Tramways. — Une affiche de M. le Maire d'Hellemmes nous informe qu'à la suite d'un vote émis par le conseil municipal, M. le Directeur des tramways organisera à partir de ce jour un service spécial sur le théâtre de la gare de Lille au point terminus de la ligne G à Hellemmes.

— Légrand Félix, 72 ans 9 mois, épouse de Elisa Eyraud, rue du Bourreau, 36. — Delecluse Clément, 2 mois 1/2, rue de la Cité St Maurice, 4 bis. — Marlin Alexandre, 21 ans, célibataire, rue de l'Hôpital Militaire, 43. — Teller Albert, 4 ans 9 mois, rue des Robiers, 30. — Baelo Yvonne, 2 mois 1/2, rue du Faubourg des Postes, 12.

Théâtres, Fêtes et Concerts

Grand-Théâtre de Lille
(Directeur : M. MONTFORT)
Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideaux à 7 h. 0/0
Jandi 13 janvier. — L'ABBÉ CONSTANTIN, comédie. — LA FAVORITE, opéra.
Places gratuites : 3301 à 3600.

Théâtre-Concert des Variétés
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle-concert varié.
Troupe hors ligne. — Incassament, nouveaux déhuts.

Chorale Lilloise
La Chorale Lilloise, dans son assemblée générale du 3 courant, a renouvelé son bureau comme suit :

Président d'honneur, M. Hamida; vice-président d'honneur, M. Deberis; président actif, M. Autier; vice-président actif, M. Pilate; secrétaire général, M. Peitragot; trésorier, M. Develly; secrétaire adjoint, M. Lesage; Chef, M. Yverval; sous-chef, Bailly; Régisseur, M. N...; archiviste, M. Gros; porteur drapeau, M. Hühner; professeur de chant, M. Constant, Légrand, Leroux, Vandesteerve; commissaires honoraires, MM. Capon et Briffaut.

Procès verbal. — M. Allard, commissaire de police, a verbalisé contre Vandermotte Adolphe, 35 ans, mineur, cité Russe; Vanduyck Gustave, 31 ans, mineur, rue de Lens; Dubois Léon, 24 ans, mineur, rue de Lens; Louis Joseph Joseph fils, 18 ans, mineur, rue de la Chapelle; Bonjean Henri, 18 ans, dit le Parisien, mineur, rue de Lens et Gary Louis Joseph père 30 ans, mineur, rue de la Chapelle; les cinq premiers pour coups et blessures et pour coups réciproques et Gary père, pour outrage et rébellion à agent de tout autre d'une véritable scène de sauvagerie qui a mis toute la ville en émoi et qui a eu pour théâtre l'estaminet de la veuve Dercourt, dite Broquette, rue de Lens.

Se sont vu également dresser procès verbal : Leroy Michel, 18 ans, et Cailloux Vital, 25 ans, mineurs, pour outrages, rébellion à agents; tapon nocturne et ivresse manifeste; Leroy Camille, 17 ans, mineur, rue de Drocourt, pour tapon nocturne et ivresse; Paillette Philippe, 51 ans, journaliste à Montigny en Gœlle, pour tapon nocturne et ivresse; Bonjean Louis Auguste, 25 ans, mineur, à Carvin Epinois, pour tapon nocturne et ivresse.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
ORVILLE. — Un incendie. — Un violent incendie a détruit les dépendances de la ferme de M. Lemoine, cultivateur, ainsi que les récoltes qui s'y trouvaient.

Les pertes en partie couvertes par des assurances, s'élèvent à 10,000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
ORVILLE. — Un incendie. — Un violent incendie a détruit les dépendances de la ferme de M. Lemoine, cultivateur, ainsi que les récoltes qui s'y trouvaient.

Les pertes en partie couvertes par des assurances, s'élèvent à 10,000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
ORVILLE. — Un incendie. — Un violent incendie a détruit les dépendances de la ferme de M. Lemoine, cultivateur, ainsi que les récoltes qui s'y trouvaient.

Les pertes en partie couvertes par des assurances, s'élèvent à 10,000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
ORVILLE. — Un incendie. — Un violent incendie a détruit les dépendances de la ferme de M. Lemoine, cultivateur, ainsi que les récoltes qui s'y trouvaient.

Les pertes en partie couvertes par des assurances, s'élèvent à 10,000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
ORVILLE. — Un incendie. — Un violent incendie a détruit les dépendances de la ferme de M. Lemoine, cultivateur, ainsi que les récoltes qui s'y trouvaient.

Les pertes en partie couvertes par des assurances, s'élèvent à 10,000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
ORVILLE. — Un incendie. — Un violent incendie a détruit les dépendances de la ferme de M. Lemoine, cultivateur, ainsi que les récoltes qui s'y trouvaient.

Les pertes en partie couvertes par des assurances, s'élèvent à 10,000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
ORVILLE. — Un incendie. — Un violent incendie a détruit les dépendances de la ferme de M. Lemoine, cultivateur, ainsi que les récoltes qui s'y trouvaient.

Les pertes en partie couvertes par des assurances, s'élèvent à 10,000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
ORVILLE. — Un incendie. — Un violent incendie a détruit les dépendances de la ferme de M. Lemoine, cultivateur, ainsi que les récoltes qui s'y trouvaient.

Les pertes en partie couvertes par des assurances, s'élèvent à 10,000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
ORVILLE. — Un incendie. — Un violent incendie a détruit les dépendances de la ferme de M. Lemoine, cultivateur, ainsi que les récoltes qui s'y trouvaient.

Les pertes en partie couvertes par des assurances, s'élèvent à 10,000 fr.

ARRONDISSEMENT D'ARRAS
ORVILLE. — Un incendie. — Un violent incendie a détruit les dépendances de la ferme de M. Lemoine, cultivateur, ainsi que les récoltes qui s'y trouvaient.

Les pertes en partie couvertes par des assurances, s'élè